

## La France demande l'interdiction d'un insecticide pour cerises dans toute l'Europe

Le diméthoate, insecticide utilisé pour les cerisiers, a été récemment interdit en France. Mais pas en Europe.

Craignant une "distorsion de concurrence", Stéphane Le Foll a saisi la Commission européenne.

Les préoccupations des arboriculteurs ont été entendues.

Le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll a décidé de saisir la Commission européenne au sujet du diméthoate.

Dans son communiqué, il demande : "l'interdiction immédiate de l'utilisation du Diméthoate dans toute l'UE sur les fruits et légumes" et "l'interdiction immédiate sur l'ensemble du territoire européen de mise sur le marché de cerises provenant de pays ou d'Etats membres dans lesquels l'utilisation du Diméthoate est permise".

### Qu'est-ce que le diméthoate ?

Cet insecticide très toxique est efficace pour lutter contre les mouches et toutes sortes d'insectes.

Selon les arboriculteurs, le DIMATE BF 400 (produit à base de Diméthoate) est même la "seule méthode efficace" pour protéger les cerisiers d'un ravageur "particulièrement virulent" : la drosophila suzukii.

Les larves de cet insecte détruisent les fruits, occasionnant des pertes de productions considérables, [précise le communiqué du ministère](#) .

### Pourquoi a-t-il été interdit ?

En 2013, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a identifié un risque en cas de consommation de fruits ou légumes traités avec du Diméthoate.

Il revenait ensuite aux Etats concernés de statuer produit par produit et usage par usage sur le niveau de risque pour le consommateur.

En France, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) a décidé de ne pas renouveler son autorisation en 2016. **Le produit a été retiré du marché en février.**

### Pourquoi les agriculteurs protestent ?

Les agriculteurs, qui étaient 200 à manifester à Avignon vendredi dernier, qui procèdent normalement aux traitements à base de diméthoate en avril-mai, sont très inquiets.

Ils protestent contre les distorsions de concurrence entre la France et les autres pays de l'Europe.

En clair, pour être juste, l'interdiction devrait selon eux s'appliquer aux autres pays d'Europe, car, sans cet insecticide, ils peinent à protéger leurs fruits.

« On ne peut pas accepter qu'on interdise en France certains produits dans les cultures et demain recevoir des fruits des pays où c'est autorisé. On ne demande qu'une seule chose : qu'on soit traités à égalité », a déclaré le président de la Fédération départementale des syndicats des exploitations agricoles (FDSEA) des Alpes-de-Haute-Provence, Jean-Paul Comte.

### **A quoi va servir cette procédure au niveau européen ?**

Stéphane Le Foll a déclaré être "conscient du risque de distorsion de concurrence pouvant peser sur nos producteurs" et a donc demandé à la Commission "d'activer les mesures d'urgence prévues par le droit européen", à savoir "l'interdiction immédiate du diméthoate dans toute l'UE".

La procédure d'urgence impose à la Commission de se prononcer dans **les 7 jours**. Sans réponse de Bruxelles dans le délai imparti, la France "déclencherà une clause de sauvegarde nationale pour interdire la commercialisation en France de cerises traitées au diméthoate qu'elles soient produites en France ou ailleurs dans le monde".

Pour rappel, la France importe environ la moitié de sa consommation de cerises, en particulier d'Espagne et de Turquie.

Source : <http://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/021803265867-la-france-demande-linterdiction-dun-insecticide-pour-cerises-dans-toute-leurope-1210166.php?2Z1btFWW8lfxBYGC.99>